

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 MARS 2023

### 18 h 00 - Ouverture de la séance du C.M.

Sont présents : BOGDANOVIC Sophie - REYNAUD Pierre-Yves - SCHÜLER Jean - GIRARD Daniel – LEBERT Guy - REYNAUD Pierre

#### **Absents excusés :**

MULLER Muriel donne pouvoir à REYNAUD Pierre

ROBERT Gilles donne pouvoir à GIRARD Daniel

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

REYNAUD Pierre est élu secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 8 février 2023 est adopté.

### **COMPTES ADMINISTRATIFS 2022**

#### • BUDGET DE LA COMMUNE

Dépenses de fonctionnement : 441 352,73 €

Recettes de fonctionnement : 492 156,09 €

\*Excédent de fonctionnement : 50 803,36 € (affectation de ce résultat en excédent reporté au 002 pour l'année 2023)

Dépenses d'investissement : 81 933,36 €

Recettes d'investissement : 88 542,67 €

\*Excédent d'investissement : 6 609,31 €

#### • BUDGET DE L'EAU

Dépenses de fonctionnement : 79 051,97 €

Recettes de fonctionnement : 116 026,07 €

\*Excédent de fonctionnement : 36 974,10 € (affectation de ce résultat en excédent reporté au 002 pour l'année 2023)

Dépenses d'investissement : 39 575,65 €

Recettes d'investissement : 164 021,62 €

\*Excédent d'investissement : 124 445,97 €

#### • BUDGET DE LA CAISSE DES ECOLES

Dépenses de fonctionnement : 18 747,40 €

Recettes de fonctionnement : 19 114,28 €

\*Excédent : 366,88 €

A noter que le séjour parisien est reporté au week-end de Pentecôte, pour cause

de grève à la SNCF.

Présenté par Daniel GIRARD, premier adjoint, les comptes administratifs, les comptes de gestion et les affectations de résultat ont été votés à l'unanimité.

## **BUDGETS PRIMITIFS 2023**

### \*COMMUNE

Le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taux des taxes d'imposition pour l'année 2023, à savoir Taxe Foncière Bâtie 45.73%, Taxe Foncière Non Bâtie 72.36%, Taxe Habitation résidence secondaire 4,55%.

Les recettes et dépenses sont équilibrées de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
523 768,36 €	88 379,31 €

### \*EAU

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
117 124,43 €	282 746,57 €

### \*CAISSES DES ECOLES

Le budget s'élève à 14 696,88 €.

Les budgets primitifs ont été votés à l'unanimité.

## **MOUVEMENT DE CREDITS DE CHAPITRE A CHAPITRE**

Le conseil municipal a décidé de ne pas mettre en place le mouvement de crédits de chapitre à chapitre, autorisé depuis la mise en place de la comptabilité M57.

## **PROLONGATION DE LA CONVENTION « MISSION DPO MUTUALISE »**

Le conseil municipal donne un avis favorable pour renouveler sur 3 ans, avec le centre de gestion, la convention qui s'achevait en octobre 2022, concernant la mission de délégué à la protection des données.

## **RESEAU FRANÇAIS DE « JUSTE PARMIS LA NATION »**

Le conseil municipal est favorable à l'adhésion, pour 75 €/an, de la commune au « comité français pour Yad Vashem », pour être membre du réseau des villes et villages français des Justes parmi les Nations. Cette association permet de perpétuer le souvenir de ces femmes et hommes qui, avec courage et au péril de leur vie, ont

sauvé des Juifs en s'opposant aux persécutions nazies et à l'Etat Français de Vichy et qui ont été des « lumières dans la nuit de la Shoah ».

## **COUPES DE BOIS**

Au vu du dossier aménagement forestier 2011-2030, les services de l'ONF nous rappelle que en 2024, une coupe affouagère est inscrite au quartier « La Fubie ». Après visite du site, le conseil municipal à l'unanimité ne prend pas le risque de mettre cette coupe à l'affouage (terrain pentu d'accès difficile et dangereux pour une estimation d'environ 125 m3).

## **QUESTIONS DIVERSES**

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement des Hautes-Alpes (CAUE) a présenté une proposition de mission à la mairie sur une demande de projet de requalification patrimoniale et paysagère de l'espace public du village.

Il s'agirait de : - mettre en valeur les patrimoines et bâtiments publics de la commune (église, temple, petite église, fontaines, arbres, places, pieds de mur, seuils, petit patrimoine...),

- valoriser de façon sobre les espaces publics,
- favoriser les piétons et inviter les automobilistes à leur respect,
- affirmer et renforcer le rôle social des fontaines,
- limiter l'imperméabilisation des sols dans les aménagements.

Cette mission permettra à la commune d'avoir une approche prospective globale afin d'affiner et d'arrêter le projet d'ensemble et de faire le point sur la question des financements.

Devant la complexité du projet, il est prévu l'organisation d'une commission villageoise pour savoir vraiment ce que l'on veut et ce que l'on peut faire.

- La limitation hivernale de l'éclairage public a permis de diminuer la facture de 30% pour le village et de 50 % pour les écarts. A partir du 31 mars les limitations seront revenues aux horaires dits d'été soit 0h à 5h.
- Le comptage des véhicules dans la traversée du village a été effectué à la mi-mars.
- Devant le problème précoce de sécheresse, il est décidé de ne pas remettre l'eau aux trois fontaines alimentées par l'eau potable (Bouriane, Barda, Picard).
- Il est prévu d'ajouter un ensemble de 4 emplacements au columbarium.
- L'adressage du village est pratiquement terminé ; seules quelques résidences secondaires attendent le retour de leur propriétaire pour s'égayer d'un très joli numéro sur leurs façades.

- A la suite du départ à la retraite de Solange Truchet, une nouvelle organisation des services à lieu à partir du 3 avril : le secrétariat de mairie, l'agence postale communale et la bibliothèque sont gérés par Marie-Pierre Samuel et Nathalie Villard de nouveaux horaires sont proposés au public pour l'ouverture de la mairie : Lundi 13h30-17h30, Mardi 8h-12h, Vendredi 13h30-17h30.  
Pour la Bibliothèque : mardi de 16h à 17h30. L'Agence postale : sans changement du lundi au vendredi de 8h45 à 11h30.  
La gestion de la cantine et l'entretien des locaux seront assurés par madame Sophie Arnoux.
- Nettoyons le Sud : programmé par la Région le 15 avril (si intéressé se rapprocher de la mairie)

La séance est levée à 21 h 25.

Le Maire,  
Jean SCHÜLER

Le Maire,  
Jean SCHÜLER



Le Secrétaire de séance,  
Pierre REYNAUD

